

Le statut juridique des fermes modernes, écosystèmes innovants d'habitat, de vie et de production agricole territorialisée

Victoire Martin, doctorante en droit privé, TREE, UPPA

- Appréhender le **cadre juridique** des **fermes**, dans une logique de rénovation et de modernité, comme de **nouveaux écosystèmes d'habitat** répondant à un ensemble d'objectifs cibles
- **Superposition** des différents **cadres normatifs** applicables à une multitude de problématiques relatives à la ferme moderne



- Sens premier du terme ferme : **terme juridique désignant une convention par laquelle un fonds est donné à bail**
- Par métonymie (1539), terme désignant le domaine rural ainsi loué et de là toute l'exploitation ou ses bâtiments
- Aujourd'hui, sauf en droit et en agriculture, sens dominant et usuel : **« maison d'habitation d'une exploitation agricole »**

- **Définition activités agricoles** : *« Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. »* **(Article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime)**

- Approche juridique de la ferme en tant qu'**écosystème** (Sens plus large que simple support de culture. Approche de la ferme comme support de l'activité, lieu de vie, lieu d'installation des jeunes agriculteurs, etc.)
- Notion d'écosystème : au sens figuré, milieu organisé. Les composants d'un écosystème sont en **interaction** constante



- Travaux de recherche connectés aux **problématiques concrètes** rencontrées par les **acteurs territoriaux** :
- **L'association ReNouveau Paysan** (projets de rénovation de fermes en écohabitats sociaux et agricoles tendant vers l'énergie positive)
 - **Etxalte lab**, couveuses et pépinières agricoles de la Communauté d'agglomération Basque
 - **Territoire béarnais** (création en avril 2020 de la **SCIC ceinture verte Pays de Béarn**)

Exemples d'objectifs ciblés nécessitant un appui juridique important :

- **Installation d'agriculteurs** dans des **logements sociaux** (en location, voire en accession à la propriété) au sein desquels ils pourront exploiter les terres attenantes aux bâtiments
- Réservation de logements sociaux dans le bâti destinés à d'autres populations (non exploitants)
- **Transformation des bâtiments en écohabitats** tendant vers l'énergie positive (recherche d'autonomie énergétique, réflexion sur la gestion des déchets)
- **Création de zones de biodiversité** intégrées au paysage agricole
- Mise à disposition des terres pour une agriculture du vivant et participation à la sécurité alimentaire nationale par le renforcement des filières de production agricole en **circuits courts**

- Remise en question de nombreux aspects de notre système normatif
- Interactions complexes des différentes normes applicables aux problématiques que soulève l'émergence de la ferme moderne
- **Transversalité inhabituelle** n'ayant pas encore été appréhendée de manière globale par le législateur

Merci pour votre attention !

